

SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE

ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, est convoquée pour le **lundi 8 juillet 2024 à 19 h 30** suivant les articles 109.2 et 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 8 juillet 2024 à 19 h 30

LIEU : Salle du conseil

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1902-2024 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin d'ajouter, de modifier et d'abroger certaines dispositions des chapitres 2 « Dispositions interprétatives », 5 « Marges de recul et cours », 6 « Bâtiments secondaires », 7 « Constructions et usages temporaires », 11 « Affichage », 14 « Architecture, symétrie et apparence extérieure des bâtiments », 17 « Usages complémentaires », 18 « Dispositions relatives aux contraintes anthropiques », 24 « Ensembles immobiliers » et 25 « Habitations multifamiliales »

3.2 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1904-2024 amendant le règlement numéro 1883-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), et plus particulièrement afin de remplacer la carte numéro 4 de l'annexe A

4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE